



PROJET D'EXTENSION DU PEANP DES JALLES

Programme d'action du Périmètre de protection et de valorisation des espaces agricoles et naturels périurbain des Jalles

Novembre 2024



Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250207-lmc1105366-DE-1-1
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception préfecture : 13/02/2025
Publié le : 13/02/2025

Sommaire

Glossaire	3
Introduction.....	4
AXE 1 : Maintien d'une agriculture dynamique et respectueuse de l'environnement	5
Objectif 1 : Maintenir une activité économique agricole durable.....	6
Action 1A : Préparer la transmission des cédants et favoriser l'installation agricole.....	6
Action 1B : Accompagner les projets agricoles inscrits dans une transition écologique et climatique	8
Action 1C : Favoriser les pratiques agricoles limitant les impacts sur l'environnement et intégrant les perspectives du changement climatique.....	9
Objectif 2 : Optimiser la gestion et le fonctionnement du réseau hydrographique.....	11
Action 2A : Améliorer le fonctionnement hydraulique de la Jallère	11
Action 2B : Préciser le classement des fossés et des cours d'eau	12
Action 2C : Améliorer l'entretien des fossés	13
Action 2D : Assurer la réparation des siphons de la réglette d'Eysines	14
Action 2E : Règlement d'eau	15
Objectif 3 : Améliorer les conditions d'exploitation et de logement	16
Action 3A : Participer à la diversification des propositions de logements	16
Action 3B : Accompagner l'accès à l'eau des exploitations agricoles	17
Action 3C : Lutter contre les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (SOD).....	18
Action 3D : Améliorer la gestion des déchets organiques et non organiques	19
Action 3E : Expérimenter travaux et projets pour s'adapter à la présence de dieldrine dans les sols et les produits maraîchers.....	20
Objectif 4 : Accompagner les projets de commercialisation en circuits courts	21
AXE 2 : Protéger et restaurer les richesses naturelles	22
Objectif 5 : Préserver les habitats sensibles et restaurer les continuités naturelles	23
Action 5A : Protéger les espaces aux forts enjeux écologiques	23
Action 5B : Encourager et accompagner la plantation d'un réseau de haies et de ripisylves cohérent	24
Action 5C : Préserver les milieux naturels au travers des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement	25
Action 5D : Créer et réhabiliter des passages pour la petite faune au niveau des franchissements d'ouvrages	26
Action 5E : Gestion écologique des sites de compensation	27
Objectif 6 : Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau des cours d'eau	28
AXE 3 : Valoriser le territoire en transversalité.....	29
Objectif 7 : Assurer une animation foncière transversale	30
Action 7A : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie foncière	30
Action 7B : Assurer une veille et une intervention foncière en vue de préserver l'activité agricole	31
Action 7C : Garantir l'usage agricole du foncier.....	33
Objectif 8 : Concilier les usages	35
Action 8A : Rechercher des solutions contre le vol.....	35
Action 8B : Encadrer les usages.....	36
Objectif 9 : Animer le PEANP	37
Action 9A : Piloter et concerter le programme	37
Action 9B : Sensibiliser aux enjeux du PEANP et valoriser les actions engagées.....	38
Action 9C : Suivre et évaluer le programme	39
Liste synthétique du programme d'action	39
Indicateurs de suivi.....	39
Conclusion.....	39

Glossaire

AB	Agriculture biologique
AEP	Adduction eau potable
ASA	Association syndicale autorisée
BM	Bordeaux métropole
CA	Chambre d'agriculture
CU	Code de l'urbanisme
DDTM	Direction départementale des territoires
DIA	Déclaration d'intention d'aliéner
EBC	Espace boisé classé
EEE	Espèce exotique envahissante
ENAF	Espace naturel agricole et forestier
ENS	Espaces naturels sensibles
ERC	Eviter, réduire, compenser
ESOD	Espèce susceptible d'occasionner des dégâts
FDC	Fédération départementale de chasse
ONF	Office national de la forêt
PEANP	Périmètre de protection et de valorisation des espaces agricoles et naturels périurbains
PLUi	Plan local d'urbanisme intercommunal
PPG	Plan pluriannuel de gestion
PPRt/i	Plan de prévention des risques technologique / inondation
RNN	Réserve naturelle nationale
RNR	Réserve naturelle régionale
SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAU	Surface agricole utile
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
SIVOM	Syndicat Intercommunal à vocations multiples
ZAN	Zéro artificialisation nette
Zone A, N	Zone agricole, naturelle (PLU)
ZPENS	Zone de préemption des espaces naturels sensibles

Introduction

L'ensemble des fiches actions réunie dans ce document constitue le programme d'action détaillé du Périmètre de Protection et de valorisation des espaces agricoles et naturels périurbains des Jalles.

Il est structuré pour 10 ans autour de 3 axes, 9 objectifs et 30 actions. Son écriture est le fruit d'un travail collectif entre les acteurs locaux, le Conseil départemental de Gironde, Bordeaux métropole et le bureau d'étude SCE.

Chaque action est notamment caractérisée par un niveau de priorité suivant cette légende :

Priorité secondaire	Priorité moyenne	Priorité haute
Démarrage dans un second temps de la mise en œuvre du programme d'action	Moyens initialement attribués modérés et /ou quelques mois et année après le lancement du 2ème programme d'action	Démarrage dès que possible avec d'emblée des moyens conséquents

Les coûts par (sous)-action est renseigné pour 5 ans, et la catégorie « maître d'ouvrage » (MO) peut pointer une ou plusieurs entités selon les sous actions.


Dans chaque fiche et recensés en fin de document, les indicateurs de suivis auront vocation à alimenter un suivi et une évaluation en continu afin d'ajuster l'action publique au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme d'action. Cependant, ce programme d'action fait référence à des plans et programmes qui ne seront pas intégrés au bilan budgétaire et au suivi.

AXE 1 : Maintien d'une agriculture dynamique et respectueuse de l'environnement

AXE 1 : Maintien d'une agriculture dynamique et respectueuse de l'environnement Objectif 1 : Maintenir une activité économique agricole durable Action 1A : Préparer la transmission des cédants et favoriser l'installation agricole	
Résultats attendus : Compenser les départs en retraite et conserver l'activité agricole du territoire.	
Priorité haute	
Contexte / état initial	Le monde agricole est en perte d'attractivité aussi bien pour installer des jeunes que pour trouver de la main d'œuvre salariée. Sur le périmètre de l'extension du PEANP, la moitié des exploitations a du mal à recruter. Bien que le contexte général ne soit pas favorable à la reprise des exploitations agricoles, des installations agricoles ont pu avoir lieu au cours de la première période d'animation (2015-2025).
Description de l'action	Cette action a une approche multi-partenariale et a pour objectif d'anticiper les transmissions grâce à plusieurs sous-actions conduites en parallèle : <ul style="list-style-type: none"> - 1.A.1 Sensibiliser les futurs cédants à l'importance de trouver un successeur et les accompagner dans la recherche de cette personne et dans les démarches de transmission ; - 1.A.2 Optimiser l'accompagnement des porteurs de projets en installation agricole dans leurs démarches (recensés dans SINTIA, application SAFER) par l'intervention au sein d'un "groupe foncier" des différentes institutions (CA33, CD33, BM, commune, SAFER) et grâce à de la mise en relation avec des cédants et du parrainage, en lien avec l'action 7B ; - 1.A.3 Mettre en place un espace test mobile pour sécuriser le foncier et pérenniser une installation sur le foncier testé <i>Maître d'ouvrage</i> : Bordeaux Métropole. <i>Maîtrise d'œuvre</i> : Association co-actions & en partenariat avec la Chambre d'agriculture - 1.A.4 Favoriser et développer le partenariat avec les organismes de formations agricoles sur les questions de transmission/installation ; communiquer au sein de ces formations sur le PEANP - 1.A.5 Lancer des appels à projets et candidatures à destination de futurs agriculteurs souhaitant s'installer dans le cadre d'une transmission, d'une disponibilité foncière ou sur des espaces tests mobiles ou couveuses agricoles.
Freins	L'installation en agriculture et maraîchage souffre d'un manque d'attractivité, en particulier en contexte péri-urbain qui peut être vécu comme source de contraintes supplémentaires (incivilités, circulation, foncier...). La dynamique foncière est faible, avec de nombreux propriétaires ni vendeurs ni loueurs aux prix agricoles.
Leviers	La question de la transmission et installation est au cœur des préoccupations depuis quelques années des acteurs locaux qui commencent à être nombreux pour répondre à cet enjeu. Aussi, on observe une prise de conscience du grand public sur les enjeux agricoles. La périurbanité offre aussi des opportunités quant aux débouchés.
Maîtrise d'ouvrage / d'œuvre	Chambre d'agriculture (sauf action 1.A.3)
Partenaires	Département 33, Bordeaux Métropole, SAFER, agriculteurs cédants et porteurs de projets, communes, Eloi, Etat, Terre de Liens, CIVAM, Chambre d'Agriculture


Financements	FILA (aide à l'installation) : bonification sur le PEANP, Région (accompagnement individuel pré et post installation), financements participatifs (miimosa, Blue Bees...) ; Banque des Territoires ; Foncières Terres de Liens / FEVE ; FEADER ; AEAG
Calendrier	Mise en œuvre immédiate et permanente dès l'application du nouveau PEANP
Indicateurs de suivi	SAU, évolution et surface remise en exploitation Nombre d'exploitants agricoles Nombre de cédants rencontrés et accompagnés Nombre de porteurs de projets suivis Nombre d'installations et de créations d'activité agricole
Renvois vers l'ex-PEANP	3.2.1 : Elaborer un packaging d'accompagnement multi-partenarial attractif 3.2.2 : Lancement d'un appel à projet 3.3.5 : Accompagnement à l'installation
Liens avec le PAT	Fiche A6 : Accompagner les cédants Fiche A8 : Accompagnement, aides, suivi à l'installation Fiche A1 : Renforcer le fond d'initiatives à l'agriculture locale en priorisant l'agriculture biologique, l'agroforesterie et l'agroécologie Fiche A2 : agriculture urbaine et péri-urbaine Fiche A7 : Développer le système d'ETA et couveuse mobile.




AXE 1 : Maintien d'une agriculture dynamique et respectueuse de l'environnement Objectif 1 : Maintenir une activité économique agricole durable Action 1B : Accompagner les projets agricoles inscrits dans une transition écologique et climatique	
Résultats attendus : Maintenir la vocation agricole du secteur en facilitant les démarches et l'installation.	
Priorité haute	
Contexte / état initial	L'installation agricole est une période chargée pour un porteur de projets et source de nombreux investissements. Aussi, la gestion administrative d'une entreprise agricole est chronophage. La simplification de l'accès à une information sur les aides existantes, peut alors permettre de faciliter la gestion des exploitations.
Description de l'action	1.B.1 Recenser les difficultés rencontrées par les agriculteurs et leur envie de travailler ensemble (mutualisation : CUMA, Groupement d'employeur...) 1.B.2 Faciliter les démarches administratives des producteurs et l'accès aux aides des collectivités et mettre en place une accélération administrative et financière de l'installation agricole ; 1.B.3. Communiquer sur les réglementations et les aides disponibles, dont l'aide forfaitaire à l'installation dans le PEANP et sur la bonification d'installation en agriculture biologique, notamment en réactualisant le flyer déjà édité par Bordeaux Métropole
Freins	Complexité administrative et réglementaire
Leviers	Interlocuteur dédié (animateur PEANP) Aides existantes : Région, Département, Bordeaux Métropole
Maîtrise d'ouvrage	Bordeaux Métropole
Partenaires	Département 33, Chambre d'agriculture, Région, DDTM, <i>syndicats</i> , FDCUMA, communes, GIEQ
Coût estimé	Rédition d'un guide des aides : 1 000€
Financements	Fiche A1 - PAT - FILA (aide à l'installation) : bonification sur le PEANP ; financements participatifs (miimosa, Blue Bees...) ; Foncières Terres de Liens / FEVE ; Banque des territoires ; FEADER ; AAP Agence de l'eau ; Région, département, Bordeaux Métropole
Calendrier	Mise en place dès la première année et dans la durée
Indicateurs de suivi	Nombre de plaquettes réalisées Nombre et montant alloués aux projets agricoles via les dispositifs d'aides de Bordeaux Métropole et du Département 33.
Renvois vers l'ex-PEANP	4.5. Faciliter les démarches administratives des producteurs et l'accès aux aides des collectivités 4.4.1. Création d'un groupement d'employeur 4.4.3. Création d'une CUMA et acquisition de matériel 4.4.4. Réalisation d'aires collectives 8.3.5. Valorisation du compost local du centre de compostage.
Liens avec le PAT	Fiche A1 : Fond d'initiatives à l'agriculture Fiche A8 : Valoriser et faire connaître les dispositifs d'accompagnement, d'aides et de suivi de l'installation des porteurs de projets agricoles Fiche A11 : Faciliter les conditions de fonctionnement sur les exploitations
	

AXE 1 : Maintien d'une agriculture dynamique et respectueuse de l'environnement Objectif 1 : Maintenir une activité économique agricole durable Action 1C : Favoriser les pratiques agricoles limitant les impacts sur l'environnement et intégrant les perspectives du changement climatique	
Résultats attendus : Renforcer la durabilité des exploitations, en confortant leur autonomie, leur transmissibilité. Accompagner l'agriculture dans sa transition climatique et écologique.	
Priorité haute	
Contexte / état initial	Le changement climatique entraîne en tendance pour la région Sud-Ouest une baisse sévère des précipitations, le recul du rendement du maïs irrigué avec les pratiques culturales actuelles et une baisse du rendement forestier (Climator, 2021). Différentes pratiques et mesures sont déjà mises en place pour s'adapter à ces changements en cours, ainsi que pour associer productions agricoles et préservation de l'environnement : agriculture biologique, maintien de prairies naturelles... Malgré tout, d'autres pratiques peuvent être approfondies ou développées pour limiter les impacts sur l'environnement et être davantage résilient face au changement climatique.
Description de l'action	Cette action vise à accompagner les exploitants qui sont volontaires dans leur changement de pratiques et de proposer un accompagnement dans le maintien de celles-ci : 1.C.1 Maintenir le label métropolitain « Territoire Bio engagé » via le PAT ; 1.C.2 Sensibiliser aux pratiques agricoles respectueuses de l'environnement telles que l'agriculture biologique, la certification Haute Valeur Environnementale (HVE), les Mesures Agro-Environnementales (MAEC) (lien action 5.C) et accompagner techniquement voire financièrement sur des pratiques telles que l'élevage en zone humide, la réduction des intrants, le zéro phyto, la lutte intégrée des cultures, l'adaptation au changement climatique, etc. 1.C.3 Pérenniser l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties sur les parcelles exploitées en agriculture biologique (AB) notamment en communiquant sur ce dispositif dans le cadre des chartes Natura 2000. Il sera étudié un bilan de cette action avec les communes. 1.C.4 Etudier la faisabilité juridique de mettre en place une dotation « aménités périurbaines : bienfaits pour les habitants de l'agglomération » en contrepartie des contraintes et impacts de la proximité de l'agglomération pour les agriculteurs situés dans le PEANP (à l'instar de ce qui se fait pour les communes rurales situées dans les aires protégées cf. art L2335-17 du CGCT). 1.C.5 Etudier les possibilités de diversification de cultures (riz, vétiver, chanvre, jicama) en lien avec l'action 3F sur la présence de dieldrine dans les sols. 1.C.6 Participer à la réflexion concernant la protection des cultures contre les aléas climatiques et sanitaires
Freins	Les enjeux environnementaux pouvant être perçus comme contraignants. Un changement climatique entraînant des événements extrêmes plus fréquents. Le contexte difficile de la filière bio avec un chiffre d'affaires à la baisse depuis 2021. Des aides aux investissements mais moins au fonctionnement (en bio notamment)
Leviers	Le secteur Natura 2000 et les possibilités d'aides et d'accompagnement MAEC ; des avancées techniques acquises et en cours Les attentes des consommateurs en attente de labels de qualité, notamment environnementaux, sur les produits agricoles




Maîtrise d'ouvrage	Bordeaux Métropole,
Partenaires	Communes, exploitants agricoles, CIVAM Bio, GAB, FNAB, ARBIO, Chambre agriculture
Coûts estimés	1.C.1 Label Territoire Bio Engagé : 5 200€/an 1.C.2 Animations collectives techniques : 6 000 €/an
Financements	Agence de l'eau, FEADER, département, Bordeaux Métropole - FILA du PAT (fiches A1- aide à la certification AB et A2)
Calendrier	Mise en place dès la première année et dans la durée
Indicateurs de suivi	Nombre de communes labellisées territoire bio engagé sur le volet SAU Nombre de contrats ou chartes signées (MAEC, Natura 2000, etc...) Surfaces en agriculture biologique, en HVE Surfaces concernées par la défiscalisation de Taxe foncière sur les propriétés non bâties
Renvois vers l'ex-PEANP	8.3.1. Démarche territoire pilote « eau et bio » 8.3.2. Label « Territoire Bio engagé » 8.3.3 Pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (AB / HVE/AREA) 8.3.4. Encourager la signature de MAEC adaptées.
Liens avec le PAT	Fiche A1 : Aide à la certification AB Fiche A2 : Accompagner les projets agroécologiques
	

AXE 1 : Maintien d'une agriculture dynamique et respectueuse de l'environnement Objectif 2 : Optimiser la gestion et le fonctionnement du réseau hydrographique Action 2A : Améliorer le fonctionnement hydraulique de la Jallère	
Résultats attendus : Réduction /Suppression des inondations des secteurs Labatut à Bruges et Langlet à Eysines	CETTE FICHE FAIT REFERENCE AU PLAN D' ACTIONS JALLERE 
Contexte / état initial	A la suite des inondations par débordement de la Jallère (ou Jalle noire) importantes survenues fin 2023 ayant impactées plusieurs maraichers sur les communes de Bruges et d'Eysines un plan d'actions a été engagé en concertation avec les acteurs concernés.
Description de l'action	2.A.1 Amélioration de la gestion des ouvrages en temps normal et en temps de crise : Etablissement d'une procédure d'urgence, Mise en place de groupe de pompage complémentaire, Protocole de gestion des ouvrages hydrauliques 2.A.2 Analyse de la capacité de pompage à l'aval : réalisation d'une étude et travaux visant à augmenter la capacité de la station de pompage située au niveau du pont Rodier 2.A.3 Amélioration de la capacité d'écoulement de la jallère et gestion des flux d'eau : Réparation définitive de la prise d'eau du sable Sécurisation du local incendie du parc des expositions 2.A.4 Résilience de la vallée maraichère : Indemnisation exceptionnelle, Aide à l'investissement via le fond d'initiative pour l'agriculture pour financer des travaux de réduction de la vulnérabilité, Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des exploitations concernées par le risque inondation avec identification d'actions spécifiques par exploitation 2.A.5 Envisager une étude de zone d'expansion de crues pour la Jallère (Cf. Schéma directeur Eaux pluviales) ou pour la Jalle de Blanquefort 2.A.6 Structurer la communication lors des épisodes de pollutions pour le lancement de l'alerte et sa levée. 2.A.7 Améliorer la communication des résultats de l'observatoire de la qualité de l'eau de la Jalle pour vulgariser et faciliter l'accès à l'information.
Freins	Plan de charge de la Régie de l'eau
Levier	Mise en œuvre du PPG de la Jalle Maitrise foncière aux exutoires par BM ou par la commune de Bordeaux
Secteur	Secteur de la Jallère
Maîtrise d'ouvrage	Bordeaux Métropole (GEMAPI)
Partenaires	Régie de l'Eau, SABOM, communes (Bordeaux, Eysines et Bruges), Parc des expositions

AXE 1 : Maintien d'une agriculture dynamique et respectueuse de l'environnement Objectif 2 : Optimiser la gestion et le fonctionnement du réseau hydrographique Action 2B : Préciser le classement des fossés et des cours d'eau	
Résultats attendus : Avoir une classification cohérente des cours d'eau pour une application claire de la réglementation et un réseau fonctionnel.	Priorité haute
Contexte	Plusieurs réglementations sont basées sur le classement des cours d'eau. Or, le réseau hydrographique du secteur du PEANP est un système complexe de jalles, réguettes, fossés et ouvrages permettant de gérer les niveaux d'eau à toutes les saisons, dont la classification ou non impacte grandement la gestion. La cartographie des cours d'eau est évolutive et <u>mise en ligne</u> par la DDTM.
Description de l'action	2.B.1. Sur l'extension, préciser le classement des cours d'eau et la définition des modalités de gestion entre enjeux écologiques et agricoles, 2.B.2. Classement en fossé de la réguette d'Eysines 2.B.3. Information sur le cadre réglementaire, sensibilisation aux pratiques d'entretien respectueuses de l'environnement et de respect de la réglementation : <ul style="list-style-type: none"> - sur l'entretien des cours d'eau : communiquer sur l'entretien des cours d'eau notamment via la plaquette GEMAPI "guide des bonnes pratiques" - sur l'entretien des fossés : améliorer la plaquette pour préciser les sanctions du pouvoir de police du maire notamment et les dégradations par le piétinement des chevaux
Freins	La classification est complexe au regard de l'hydrologie, des usages divers, et présente un enjeu fort en matière de maintien de certains usages et de préservation des écosystèmes.
Leviers	Le travail est déjà réalisé sur l'ancien périmètre du PEANP.
Maîtrise d'ouvrage Partenaires Calendrier Indicateurs de suivi Renvois vers l'ex-PEANP	2.B.2 : DDTM, 2.B.3 : communes DDTM, communes ASA, Agence de l'eau, exploitants agricoles, propriétaires, Mise en place dès la première année et dans la durée Date de la dernière actualisation de la cartographie des cours d'eau Enquête récurrente de satisfaction sur le fonctionnement hydraulique (auprès des agriculteurs, des ASA et des communes) 1.1.1. Travail cartographique par la DDTM 1.1.3. Communication de cette carte auprès des propriétaires du PEANP, information sur le cadre réglementaire, sensibilisation aux pratiques d'entretien respectueuses de l'environnement 1.1.4. Faire respecter la réglementation sur l'entretien des cours d'eau et des fossés
Liens avec le PPG	Coordination d'action et de communication

AXE 1 : Maintien d'une agriculture dynamique et respectueuse de l'environnement Objectif 2 : Optimiser la gestion et le fonctionnement du réseau hydrographique Action 2C : Améliorer l'entretien des fossés	
Résultats attendus : Un réseau de fossés fonctionnel et bien entretenu en intégrant les enjeux de préservation de la biodiversité.	
Priorité haute	
Contexte	L'entretien des fossés s'effectue sans nécessiter de démarche administrative particulière contrairement aux cours d'eau, où toute intervention, même mineure, peut être soumise à une procédure administrative préalable.
Description de l'action	2.C.1. Mener un état des lieux de l'entretien réel des fossés sur les secteurs de l'extension, actualiser l'état des lieux sur le périmètre initial 2.C.2. Elaborer un plan de gestion des fossés, et réaliser les travaux d'entretien des fossés en priorisant ceux mal entretenus 2.C.3. Être exemplaire dans la gestion des fossés publics et des fossés des parcelles appartenant aux collectivités (commune, métropole, département) : programmation, information, respect de la biodiversité... 2.C.4. Enquête annuelle de satisfaction sur le fonctionnement hydraulique (auprès des ASA, des agriculteurs et des communes) en vue d'identifier les points d'amélioration, avec une communication de ses résultats
Freins	Les ASA ne gère que les fossés dits "classés" (réseau secondaire). Le réseau tertiaire reste à la charge des propriétaires riverains Abandon de certains secteurs ou manque d'entretien par les propriétaires qui n'ont pas les moyens financiers ou le matériel nécessaire pour le faire ce qui impacte le fonctionnement global du réseau. Difficultés de coordination entre ASA, direction de l'eau de Bordeaux Métropole, propriétaires et temps d'intervention relativement longs Réticences de certaines ASA à faire un plan de gestion global et coordonné.
Leviers	Actions déjà menées dans le cadre du premier programme : mailing-liste pour la manipulation des vannes et la gestion de la disponibilité en eau, protocole d'usage des ouvrages hydrauliques, amélioration du porter à connaissance sur la qualité de l'eau et aussi, mise en œuvre du PPG Jalle Meilleure coordination en intégrant l'ASA d'Eysines dans l'Union des Marais. Contributions indispensables des syndicats de marais ASA et Union des Marais. Veille du maintien de l'activité des ASA : AG annuelles, compte rendu, renouvellement des membres des syndicats...
Maîtrise d'ouvrage	Bordeaux Métropole, communes
Partenaires	Chambre d'Agriculture, propriétaires, ASA, Union des Marais, FDCUMA, APADEV, Fédération de pêche
Coût estimé	2.B.1 Etat des lieux des fossés : 8 000€ 2.B.2 Travaux d'entretien + ½ ETP pour le suivi : 363 000€
Financements	Fiche action A1 PAT- FILA (mise en défens des berges) Contractualisation à des MAEC localisées IAE mares et fossés Contrat de curage de fossés sur le site Natura 2000
Calendrier	Mise en place dès la première année et dans la durée
Indicateurs de suivi	Nombre d'ASA validant le plan de travaux
Renvois vers l'ex-PEANP	1.2.1. Etat des lieux partagé 1.2.3. Appliquer la stratégie collective mise au point

AXE 1 : Maintien d'une agriculture dynamique et respectueuse de l'environnement Objectif 2 : Optimiser la gestion et le fonctionnement du réseau hydrographique Action 2D : Assurer la réparation des siphons de la régquette d'Eysines	
Résultats attendus : Amélioration de la fonctionnalité des prises d'eau	
Priorité haute	
Contexte / état initial	<p>Une prise d'eau de plusieurs maraîchers a été supprimée dans le cadre de travaux de création d'un fossé de recueil des eaux pluviales dit « ruisseau du Bourg » en 1998. Bordeaux Métropole (service assainissement) a remplacé la prise d'eau par des siphons, qui sont actuellement défectueux. Ces ouvrages devaient être rétrocédés aux maraichers qui n'ont pas validé le système.</p> <p>Le « ruisseau du Bourg » qui n'est pas un cours d'eau mais un fossé (ou canal à ciel ouvert) est un ouvrage d'assainissement pluvial dont la gestion incombe à la SABOM Société d'assainissement de Bordeaux Métropole dans le cadre du contrat de délégation de service public.</p> <p>Ces ouvrages (siphons et ouvrages annexes : regard, vannes, clapet, manivelle) ne sont entretenus par personne. Toutefois, en 2019 des travaux de réparation ont été fait sur un des siphons par Bordeaux Métropole. Des travaux complémentaires sont à prévoir.</p>
Description de l'action	<p>2.D.1. Travaux de mise en conformité des prises d'eau :</p> <p>4 regards à étanchéifier - 2 éléments à changer - 6 vannes à changer - 3 clapets à changer - 2 plaques en fonte à poser</p> <p>2.D.2 Rétrocession des ouvrages à l'ASA d'Eysines ou convention de gestion à établir</p>
Freins / Leviers	Validation par l'ASA d'Eysines
Secteur	Régquette d'Eysines
Maîtrise d'ouvrage	Bordeaux Métropole (GEMAPI)
Partenaires	ASA Eysines, commune Eysines, Régie de l'Eau, SABOM, chambre d'agriculture
Financements	Bordeaux Métropole
Calendrier	Mise en place dès la première année

AXE 1 : Maintien d'une agriculture dynamique et respectueuse de l'environnement Objectif 2 : Optimiser la gestion et le fonctionnement du réseau hydrographique Action 2E : Règlement d'eau	
Résultats attendus : Gestion claire des ouvrages hydrauliques	CETTE FICHE FAIT REFERENCE AU PPG Jalle de Blanquefort 
Contexte	La gestion des ouvrages peut manquer de coordination préjudiciable en cas d'épisode pluvieux, causant des inondations.
Description de l'action	Co-rédiger et co-signer un protocole d'intervention sur les ouvrages et faire aboutir le projet de règlement d'eau, en définissant collectivement les règles d'usage de l'eau.
Freins	Coordination en de multiples acteurs (propriétaires, gestionnaires, usagers...) aux intérêts personnels divergents
Leviers	Episode d'inondation en 2023 pouvant permettre une remobilisation pour cet objectif commun
Secteur	Vallée des Jalles
Maîtrise d'ouvrage Partenaires	Bordeaux Métropole, Régie de l'eau ASA

AXE 1 : Maintien d'une agriculture dynamique et respectueuse de l'environnement Objectif 3 : Améliorer les conditions d'exploitation et de logement Action 3A : Participer à la diversification des propositions de logements	
Résultats attendus : Avoir des propositions en logements accessibles financièrement pour les exploitants agricoles et leurs saisonniers	
Priorité haute	
Contexte / état initial	La situation du PEANP au cœur de Bordeaux Métropole contribue à une tension immobilière et à un coût élevé des logements. Par ailleurs, la protection des personnes contre le risque inondation a conduit à l'application du zonage Ab du PLUi et au classement en PPRI rouge de la vallée des Jalles, ce qui empêche l'installation ou la construction de logements pour la main d'œuvre agricole ou pour les exploitants eux-mêmes à proximité de leurs exploitations. La construction des bâtiments d'exploitation est également soumise à une réglementation adaptée (transparence à l'eau). Les exploitants sont confrontés non seulement à la difficulté de trouver une main d'œuvre formée, disponible et assidue mais également à la concurrence du marché des logements urbains. Les projets en cours pour proposer des logements agricoles sont : <ul style="list-style-type: none"> - Maison du Prado (Eysines) : 2 logements agricoles en baux long terme pour des propriétaires exploitants ou salariés en CDI et 1 logement en colocation pour saisonniers - Reconstruction d'une maison au format colocation pour les saisonniers et réalisation d'une aire de stationnement pour camions aménagés à Blanquefort
Description de l'action	3.A.1 Accompagner les projets en cours. Etudier la faisabilité et inciter à la mise au bail. 3.A.2 Etudier et expérimenter des formes innovantes d'habitat pour les agriculteurs tels que de l'habitat léger, sur pilotis ou bien des colocations saisonnières, un partenariat avec un camping, à proximité des sites d'exploitation. Conformément à la loi organique du 19 avril 2021 attribuant un droit à la différenciation territoriale, les collectivités locales peuvent appliquer, dans un cadre expérimental voire de façon pérenne, des règles relatives à l'exercice de leurs compétences différentes pour tenir compte de leurs spécificités. En l'occurrence, une adaptation du règlement du PLUi peut être envisagée pour répondre à la demande de logement (STECAL). 3.A.3 Assurer la gestion locative dédiée aux actifs agricoles (prévoir rupture du bail en cas d'arrêt d'activité agricole)
Freins	L'offre de logements est très limitée et/ou à des prix élevés. La demande est forte et récurrente. La réglementation est contraignante en particulier avec le zonage PPRI et l'inconstructibilité en zone rouge et grenat contraint les possibilités de logement en zone inondable. Les investissements publics sont importants.
Leviers	Possibilité d'expérimenter : pilotis, habitat léger... Premières actions menées avec succès. Retours d'expériences : droit constitutionnel à l'expérimentation (PLU/PPRI de Tours), PLU du Bazadais
MO Maitrise d'œuvre Partenaires Coût estimé Financements Calendrier Indicateurs de suivi Renvois vers l'ex-PEANP	Bordeaux Métropole, Chambre Agriculture, AMO DDTM, communes Département, Chambre d'agriculture, bailleurs sociaux Maison du Prado: coût travaux: 450 000 €HT (2025), Maisons de Blanquefort : coût travaux: 541 000 €HT (2028) Bordeaux Métropole Mise en place dès la première année et dans la durée Nombre de places mises à disposition pour loger les agriculteurs et salariés 4.3. Proposer des solutions pour les besoins en bâtiments et en logement

AXE 1 : Maintien d'une agriculture dynamique et respectueuse de l'environnement Objectif 3 : Améliorer les conditions d'exploitation et de logement Action 3B : Accompagner l'accès à l'eau des exploitations agricoles	
Résultats attendus : un accès à l'eau potable aux exploitations le nécessitant et à des ressources alternatives pour l'irrigation	Priorité haute
Contexte / état initial	Dans un contexte de stress hydrique lié au changement climatique, à la suppression du rejet dans la Jalle de la station d'épuration de Cantinolle à Eysines et à la préservation des nappes profondes de Gironde (SAGE), l'accès à l'eau est un enjeu déterminant pour les maraîchers de la zone. D'une part, la réglementation pour la vente des légumes en restauration collective ou en vente directe exige un lavage des denrées avec une eau de qualité potable. Aussi, l'accès à l'eau potable offre des conditions viables de travail pour la main d'œuvre. D'autre part, l'accès durable à la ressource pour l'irrigation nécessite d'envisager des équipements de collecte d'eau non traitée (pluviale, ruissellements...), alternatifs aux forages. Le tout contribue à rendre attractive la zone et la dynamiser.
Description de l'action	3.B.1. Etude et évaluation des besoins de ressource en eau non traitée tels que la collecte d'eau de pluie, ou de création de mares / réserves pour des usages d'irrigation ou autres (plutôt priorité moyenne pour cette sous-action). 3.B.2. Etudier les besoins sur les secteurs de l'extension ou pour les secteurs encore non couverts (Labatut). Mise en place de l'accès au réseau d'alimentation en eau potable (AEP) pour les agriculteurs qui se situent à proximité du réseau et qui ont étudié la mise en place de ressources d'eau alternatives
Freins	Le coût du raccordement est un frein à l'accès à l'eau.
Leviers	Accès à l'eau potable pour la majorité des agriculteurs sauf sur le secteur de Labatut à Bruges
Maîtrise d'ouvrage Partenaires Financements Calendrier Indicateurs de suivi	Bordeaux Métropole, Régie de l'eau, Département, Chambre d'agriculture, ARS, communes, agriculteurs BM, Département, Région, Agence de l'eau En année 2 ou 3, selon le besoin des exploitants Nombre de demandes d'alimentation en eau Nombre de récupérateurs d'eau de pluie installés Linéaire de réseaux d'eau potable installé Coût d'aménagement des réseaux installés
Renvois vers l'ex-PEANP	4.2. Trouver une solution pour donner un accès à l'eau potable aux maraîchers

AXE 1 : Maintien d'une agriculture dynamique et respectueuse de l'environnement Objectif 3 : Améliorer les conditions d'exploitation et de logement	
Action 3C : Lutter contre les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (SOD)	
Résultats attendus : Diminuer la présence et les dégâts causés par les populations d'espèces SOD et les EEE (faune et flore)	
Priorité haute	
Contexte / état initial	Plusieurs espèces classées nuisibles ont été détectées sur le secteur du PEANP, telles que le lapin de garenne, le ragondin, le sanglier, le pigeon ou le rat musqué. Ces animaux provoquent des dégâts sur les cultures et également sur le réseau hydrographique en le fragilisant. Sur le secteur du PEANP, la moitié des exploitations rapporte avoir des problèmes liés au gibier. L'enjeu est de coordonner des actions collectives et réfléchies à l'échelle du périmètre du PEANP pour rendre efficace et pérenne la lutte contre les nuisibles.
Description de l'action	3.C.1.Coordonner une action de lutte contre les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (SOD) (et les d'autres ravageurs non pris en compte par l'ADPAG comme les pigeons, les rats, les chats...) et de sensibilisation des propriétaires et particuliers à la gestion des espèces exotiques envahissantes EEE (faune et flore). 3.C.2.Finaliser le conventionnement avec l'ADPAG pour le piégeage du ragondin, rat musqué et lapin de garenne. 3.C.3.Continuer les travaux de régulation du sanglier, du chevreuil en milieu périurbain (formation des chasseurs...) et mettre en œuvre le plan de gestion de la fédération de chasse. Envisager contractuellement une mobilisation indemnisée de chasseurs
Freins	La lutte contre les nuisibles prend du temps et doit être menée collectivement pour une efficacité totale.
Leviers	Le partenariat avec l'ADPAG pour le piégeage permet de renforcer la pression de piégeage
Secteur	PEANP étendu
Maîtrise d'ouvrage	Bordeaux Métropole uniquement pour la coordination
Maîtres d'œuvre	Fédération des chasseurs, ADPAG et agriculteurs
Partenaires	Propriétaires, FDGDON, DDTM, communes
Coût	Cotisation annuelle versée par BM à l'ADPAG : 10 000€
Financements	FILA (limiter la prolifération des EEE par adaptation de l'exploitation agricole), cotisation collective, FDGDON
Calendrier	Continuité de l'action de l'ex-PEANP dès le démarrage du 2ème programme d'action et poursuite dans la durée
Indicateurs de suivi	Nombre de piégeurs agréés Nombre de chasseurs Nombre de battues réalisées Surfaces ou montants des dégâts constatés sur les cultures (retour d'enquête) Nombre de prises signalées à l'ADPAG ou la fédération de chasse
Renvois vers l'ex-PEANP	5.1. La coordination d'une action de lutte contre les nuisibles 5.2. Un conventionnement avec l'ADPAG pour le piégeage du ragondin, rat musqué et lapin de garenne 5.3 Une stratégie de régulation du sanglier en milieu périurbain

AXE 1 : Maintien d'une agriculture dynamique et respectueuse de l'environnement Objectif 3 : Améliorer les conditions d'exploitation et de logement Action 3D : Améliorer la gestion des déchets organiques et non organiques	
Résultats attendus : Valoriser les déchets des exploitations agricoles grâce à la mise en place de filières spécifiques.	Priorité moyenne
Contexte / état initial	<p>Les objectifs nationaux et à l'orientation du PLU sont d'aller vers une réduction des déchets. Aujourd'hui, la gestion et collecte des déchets d'emballages est organisée 3 fois par an par la chambre d'agriculture et Adivalor, en plusieurs points de collecte en vue de leur recyclage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VPP (Emballages Vides de Produits Phytosanitaires) - EVPF (Emballages Vides de Produits Fertilisants) - PPNU (Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables et EPI-U (Equipements de Protection Individuelle Usagés)) <p>La gestion des déchets organiques n'est pas organisée collectivement.</p>
Description de l'action	<p>Cette action consiste à faire l'état des lieux des besoins des agriculteurs du secteur du PEANP et d'inclure ces besoins pour la construction de la filière de valorisation des déchets à l'échelle du PAT.</p> <p>Mettre en œuvre si nécessaire des points de collecte sur le PEANP (compost, déchets organiques, déchets inorganiques)</p>
Freins	<p>Investissements importants en termes d'infrastructure, de matériel et de sensibilisation / formation</p> <p>Variabilité de la nature des déchets</p> <p>Temps et coût de transport pour les exploitants pour l'acheminement des déchets au point de collecte</p> <p>Résistance au changement dans un contexte de manque de main d'œuvre</p>
Leviers	<p>Réduction des coûts de gestion des déchets des exploitations agricoles</p> <p>Amélioration cadre de travail</p> <p>Réduction de l'empreinte carbone des exploitations agricoles</p> <p>Amélioration de la qualité des sols par l'utilisation de compost</p> <p>Aides et subventions aux investissements</p>
Maîtrise d'ouvrage Partenaires Indicateur de suivi Renvois vers l'ex-PEANP Renvoi aux autres programmes	<p>Bordeaux Métropole</p> <p>Agriculteurs, Organismes de compostage, Organismes de traitement des déchets, Chambre d'agriculture</p> <p>Nombre de points de collecte de déchets et compost mis en place</p> <p>8.3.5. Valorisation du compost local du centre de compostage</p> <p>Axe 2 Gironde Alimen'Terre : Investissement dans la recherche sur les bio-déchets et le gaspillage alimentaire</p> <p>Fiche A14 du PAT : Accompagner et développer les initiatives en faveur de l'économie circulaire agricole (compost, déchets vers, valorisation des déchets non organiques...)</p>

AXE 1 : Maintien d'une agriculture dynamique et respectueuse de l'environnement Objectif 3 : Améliorer les conditions d'exploitation et de logement Action 3E : Expérimenter travaux et projets pour s'adapter à la présence de dieldrine dans les sols et les produits maraîchers	
Résultats attendus : Pouvoir cultiver et produire sans risque pour la santé	
Priorité moyenne	
Contexte / état initial	Au sein du PEANP actuel, des analyses de sols ont fait apparaître la présence de dieldrine et de chlordane (pesticides organochlorés interdits depuis 1972, persistants dans les horizons superficiels des sols) à des teneurs empêchant la consommation (et donc la culture) de cucurbitacées cultivées en plein sol. Historiquement la dieldrine a été utilisée dans l'agriculture comme insecticide pour protéger les cultures et traiter les semences mais également dans le domaine de la santé publique pour lutter contre les insectes vecteurs de maladies telles que le paludisme ou la fièvre jaune ainsi que dans l'industrie du bois contre les termites. Cette problématique n'est pas spécifique au PEANP des Jalles mais s'avère nationale. Un plan national de maîtrise de cette contamination est en cours.
Description de l'action	3.E.1. Faciliter les analyses de sols et les autocontrôles par les agriculteurs 3.E.2. Poursuite des expérimentations et travaux de R&D en lien avec d'autres travaux à l'échelle nationale : - screening de variétés de cucurbitacées pour déterminer si l'une d'entre elles n'absorberaient pas le composé chimique. - gestion des sols contaminés : autres cultures cultivables cf. Action 1.C5... 3.E.3 Enquête auprès des agriculteurs sur leurs besoins en matière de R&D, sur leur gestion des plans contaminés, l'évaluation des coûts induits
Freins	Coût, faisabilité de la décontamination (coût et durée), molécule persistante difficile à détruire
Levier	Réalisation d'une thèse (finalisée 2022) et d'un post-doctorat (finalisé 2024) Prise en compte nationale "paquet hygiène en production primaire végétale"
Secteur	Parcelles déterminées polluées sur le secteur du PEANP
Maîtrise d'ouvrage	Chambre Agriculture, ENSEGID
Partenaires	Bordeaux Métropole, Département Gironde, INRAE, Agriculteurs, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Financements	ADEME, BM, Département, FILA
Calendrier	Après 2 – 3 ans
Indicateurs de suivi	Enquête auprès des exploitants relativement à la dieldrine Nombre de parcelles test Nombre de cultivars testés
Renvois vers l'ex-PEANP	4.8

AXE 1 : Maintien d'une agriculture dynamique et respectueuse de l'environnement	
Objectif 4 : Accompagner les projets de commercialisation en circuits courts	
Résultats attendus : Développer les circuits courts et l'autonomie alimentaire du territoire, en particulier de la restauration collective	Priorité moyenne
Contexte / état initial	Face à l'enjeu de relocalisation des approvisionnements alimentaires de qualité, Bordeaux Métropole a souhaité mettre en place un programme alimentaire de territoire, labellisé en 2023, visant notamment le développement de nouvelles filières locales, l'accompagnements des acteurs du territoire dans leurs initiatives de commercialisation (AMAP, points de ventes collectifs, etc.), la relocalisation, l'optimisation des flux alimentaire métropolitains et enfin l'appui à la restauration collective durable.
Description de l'action	4.A Soutien financier aux circuits courts 4.B Structuration aval de filière et différenciation territoriale 4.C Alimentation durable et restauration collective
Freins	Investissements initiaux importants Complexité logistique dans l'espace métropolitain et au fil des saisons lorsque la régularité d'approvisionnement est nécessaire Coordination et coopération entre acteurs
Leviers	Aides financières publiques et incitations fiscales Demande des consommateurs
Maîtrise d'ouvrage	Bordeaux Métropole
Partenaires	Département Gironde, Région Nouvelle Aquitaine, Chambre Agriculture
Renvois aux autres programmes	<p>Axe 3 et 4 de Gironde Alimen'Terre : Favoriser l'accès de tous les Girondins une alimentation locale, saine et de qualité Déployer l'approvisionnement en produits locaux et de qualité</p> <p>Axes B et C du PAT : A1 : Renforcer le fond d'initiatives à l'agriculture locale en priorisant l'agriculture biologique, l'agroforesterie et l'agroécologie B1 : Développer un fond d'initiatives pour la transformation et la commercialisation en circuits courts et de proximité des produits Alimentaires locaux B2 : Appuyer le développement de filières locales innovantes sur le territoire métropolitain et dans les territoires voisins B4 : Définir une politique de logistique alimentaire urbaine clarifiée et organisée B6 : Développer un/des outils de transformation mutualisé(s) ou renforcer les outils existants du territoire C1 : Accompagner la réécriture des marchés publics de la métropole pour permettre l'accessibilité des producteurs et opérateurs locaux aux marchés de la restauration collective publique C2 : Valoriser les productions du territoire et des territoires voisins pour faciliter l'approvisionnement local et de qualité de la restauration collective C3 : Former les professionnels à une alimentation locale, de qualité, notamment bio, végétale et équitable en restauration collective publique E2 : Valoriser le métier agricole à travers des outils de communication et des rencontres favorisant le lien urbain rural</p>



AXE 2 : Protéger et restaurer les richesses naturelles

AXE 2 : Protéger et restaurer les richesses naturelles Objectif 5 : Préserver les habitats sensibles et restaurer les continuités naturelles Action 5A : Protéger les espaces aux forts enjeux écologiques	
Résultats attendus : Garantir la protection de la biodiversité et des services écosystémiques rendus par les espaces à fort enjeu écologique dont les zones humides.	Priorité haute
Contexte / état initial	Le périmètre du PEANP des Jalles inclut une partie du périmètre du site Natura 2000 du réseau hydrographique des Jalles de Saint Médard et d'Eysines. Une importante biodiversité faunistique (vison d'Europe, Cistude d'Europe, Agrion de Mercure par exemple) et floristique est présente. Par ailleurs, l'ensemble du périmètre du PEANP constitue une coupure verte de grande qualité paysagère où la « nature ordinaire » encore présente participe au réseau des trames vertes et bleues à l'échelle métropolitaine ; ce réseau pourra être largement renforcé grâce aux actions entreprises dans le cadre du programme PEANP mené en étroite coordination avec le dispositif Natura 2000.
Description de l'action	5.A.1. Actualiser la définition des enjeux écologiques. Localiser les secteurs stratégiques du point de vue environnemental (principalement prairies et boisements humides) et s'accorder lors de comités techniques dédiés sur la gestion à y mener, en lien avec l'axe 1 de BiodiverCité (suivis de biodiversité, cartographie des habitats naturels, amélioration de la connaissance des zones humides...) 5.A.2. Réalisation de diagnostics écologiques avec plan de gestion associés à mettre en œuvre, de façon exemplaire pour ce qui est de la gestion des fonciers des collectivités. 5.A.3 Communiquer sur les prescriptions environnementales relatives aux secteurs de zones humides.
Freins	Manque d'une stratégie globale pour traiter en cohérence gestion de l'eau, gestion de certaines Espèces végétales Exotiques Envahissantes (EEE, comme la Jussie), gestion cynégétique...
Leviers	Connaissance bien avancée des continuités écologiques et des habitats au travers de la stratégie BiodiverCité, des inventaires au sein du Parc des Jalles, des diagnostics biodiversité des exploitations. Actions déjà menées lors du premier programme
Maîtrise d'ouvrage	Bordeaux Métropole
Partenaires	Communes, Département, Région, Agriculteurs, Chambre d'agriculture
Coût estimé	Prestation auprès de Cistude nature : 10000 € / an (diagnostics et suivi du Cuivré)+ 40 000 € (plan de gestion écologique du Thil) + 10000 € en subvention
Financements	Agence de l'eau, DDTM, Département, FEDER, FEADER (Natura 2000)
Calendrier	Dès le début du 2ème programme d'action
Indicateurs de suivi	Date de la dernière publication sur les enjeux environnementaux Nombre de diagnostics écologiques réalisés pour les haies / agriculteurs Nombre de plan de gestion mis en œuvre
Liens avec l'ex-PEANP	7.4.1. Recherche des espèces 7.1.1. Réalisation d'une cartographie 7.1.2. Prescriptions environnementales aux propriétaires
Liens avec d'autres programmes	BiodiverCité axe 1 PPG : Coordination d'actions et de communication


AXE 2 : Protéger et restaurer les richesses naturelles Objectif 5 : Préserver les habitats sensibles et restaurer les continuités naturelles Action 5B : Encourager et accompagner la plantation d'un réseau de haies et de ripisylves cohérent	
Résultats attendus : Continuités paysagères et écologiques (TVB)	
Priorité moyenne	
Contexte / état initial	<p>La vallée des Jalles est une zone à forts intérêts environnementaux, avec aussi bien des habitats intéressants que des espèces patrimoniales. Une majeure partie du site est d'ailleurs classée Natura 2000. Cependant, les ripisylves et haies éléments constitutifs de la charpente écologique et paysagère peuvent présenter des discontinuités et méritent pour certaines d'être restaurés.</p>
Description de l'action	<p>5.B.1.Réaliser un état des lieux des arbres, haies et de la ripisylve au sein des secteurs de l'extension et actualiser le diagnostic sur le PEANP actuel</p> <p>5.B.2.Sensibilisation, information, formation des propriétaires et des agriculteurs à la plantation et l'entretien de haies et de la ripisylve.</p> <p>5.B.3.Entretien régulier de la ripisylve et gestion des embâcles (renvoi au point 7.1 du PPG). Restaurer et améliorer la qualité de la ripisylve en recréant des corridors et aménageant des banquettes (renvoi au point 7.2 du PPG).</p> <p>5.B.4.Réalisation de diagnostic d'implantation de haies chez les agriculteurs volontaires.</p>
Freins	<p>Réseau de haies limité et dégradé, peu d'aménagements d'IAE lors du premier programme</p> <p>Présence d'espèces exotiques envahissantes comme l'érable negundo</p> <p>Réticence de certains propriétaires et exploitants sur les frais et les coûts d'entretien nécessaires</p>
Leviers	<p>Existence de données via le diagnostic initial de 2014, la BD Haie de l'IGN</p> <p>Financement public à la plantation</p>
Maîtrise d'ouvrage	Bordeaux Métropole
Maitres d'œuvre	Arbres et Paysages, Chambre d'agriculture
Partenaires	Agriculteurs volontaires, Département
Coût estimé	5.B.4 Diagnostics : 25 000 €
Financements	<p>Fiche action A1 PAT- FILA : investissements de plantation arbres, haie, ripisylve, entretien IAE, mise en défens des berges.</p> <p>Département (gestion de l'espace, plantation haies et entretien)</p> <p>Chambre d'agriculture pour les diagnostics haie dans les exploitations (FILA)</p>
Calendrier	Après 2-3 ans
Indicateurs de suivi	<p>Linéaire de haies (dont ripisylves) sur le périmètre du PEANP</p> <p>Nombre de sessions de formation/sensibilisation</p> <p>Nombre de diagnostics d'exploitation réalisés / agriculteurs concernés</p>
Liens avec l'ex-PEANP	<p>7.2.1. Réalisation d'un état des lieux / identification de secteurs d'implantation permettant une cohérence globale</p> <p>7.2.2. Sensibilisation, information, formation des propriétaires riverains et des exploitants agricoles</p> <p>7.2.3. Financement et réalisation de diagnostic d'exploitation individuels chez les agriculteurs volontaires</p>
Liens avec le PAT	Fiche A1 : Renforcer le fond d'initiatives à l'agriculture locale en priorisant l'agriculture biologique, l'agroforesterie et l'agroécologie




AXE 2 : Protéger et restaurer les richesses naturelles Objectif 5 : Préserver les habitats sensibles et restaurer les continuités naturelles Action 5C : Préserver les milieux naturels au travers des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement	
Résultats attendus : Un réseau d'agriculteurs sensibilisés à la biodiversité de ce secteur et des pratiques agricoles préservant les milieux naturels.	
Priorité moyenne	
Contexte / état initial	Plusieurs zones humides et milieux sensibles sont présents sur le secteur du PEANP. Chaque milieu a sa biodiversité spécifique comme le papillon cuivré des marais (<i>Thersamolycaena dispar</i>) et la loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>) qui sont deux espèces emblématiques des zones humides. La présence de ces espèces spécifiques témoigne du bon état des milieux considérés, nécessitant des pratiques agricoles adaptées à maintenir voire à renforcer. En ce sens, la limitation de l'usage des produits phytosanitaires, la maîtrise de l'emploi des engrais, la limitation de la déstructuration des sols, l'emploi de couverts... constituent des défis techniques participant à atteindre les objectifs recherchés.
Description de l'action	5.C.1.Suivre l'état de la biodiversité du territoire par des inventaires écologiques 5.C.2.Analyse des pratiques lors de diagnostics d'exploitations agricoles, communication et sensibilisation 5.C.3.Expérimenter les paiements pour services environnementaux, en partenariat notamment avec la chambre d'agriculture
Freins	La préservation des espèces et habitats perçu par certains acteurs locaux, méfiants, comme un objectif secondaire Peu d'aménagements opérationnels en faveur de la biodiversité terrestre lors du premier programme
Leviers	Nécessité d'une stratégie globale pour gérer les enjeux écologiques Cohérence et ambition de la sensibilisation, d'aides incitatives (PSE, MAEC)
Maîtrise d'ouvrage	Bordeaux Métropole
Partenaires	Cistude Nature SEPANSO, Réserve naturelle de Bruges, Département
Coûts estimés	100 000€ (hors PSE non chiffrés ici)
Financements	Agence de l'eau AG, Département, Bordeaux Métropole, FEADER
Calendrier	Dans la continuité du travail démarré lors du programme d'actions de 2015
Indicateurs de suivi	Nombre de diagnostics faune et/ou flore réalisés Surfaces contractualisées en paiements pour services environnementaux
Liens avec l'ex-PEANP	7.4.1 à 7.4.3
Liens avec autres plans	BiodiverCité 2.7.a

AXE 2 : Protéger et restaurer les richesses naturelles Objectif 5 : Préserver les habitats sensibles et restaurer les continuités naturelles Action 5D : Créer et réhabiliter des passages pour la petite faune au niveau des franchissements d'ouvrages	
Résultats attendus : Réduire le nombre de collisions meurtrières pour les espèces emblématiques (loutre, vison d'Europe...) pour leur préservation	Priorité moyenne
Contexte / état initial	Les collisions de la petite faune sauvage sur les ouvrages routiers montre qu'ils fragmentent les corridors écologiques en créant des barrières infranchissables pour certains groupes lents et/ou vulnérables. Lors de la mise en œuvre du programme d'action des ouvrages ont été réalisés sur le secteur Natura 2000 et nécessitent d'être entretenus.
Description de l'action	5.D.1. Localisation des passages à risque, diagnostic des ouvrages 5.D.2. Groupe de travail sur les aménagements opportuns 5.D.3. Réalisation des aménagements et réhabilitation des aménagements réalisés mais dégradés
Freins	Spécificité des d'aménagements selon les espèces (localisation, hauteur)
Leviers	Retours d'expériences disponibles
Maîtrise d'ouvrage Partenaires Coût Financements Calendrier Indicateurs de suivi Liens avec l'ex-PEANP Liens avec d'autres programmes d'actions	Bordeaux Métropole Cistude Nature SEPANSO, Réserve naturelle de Bruges, Département 5.D.1 Diagnostic : 15 000€ AEAG, FEADER, BM Après 2-3 ans Nombre de passages à faune 7.5 Natura 2000

AXE 2 : Protéger et restaurer les richesses naturelles Objectif 5 : Préserver les habitats sensibles et restaurer les continuités naturelles Action 5E : Gestion écologique des sites de compensation	
Résultats attendus : Restauration, gestion et suivi des sites de compensation	CETTE FICHE FAIT REFERENCE AUX PLANS DE GESTION DES SITES DE COMPENSATION
Contexte / état initial	La compensation environnementale s'inscrit dans un contexte où l'urbanisation croissante exerce une pression accrue sur les écosystèmes naturels, menaçant la biodiversité et les services écosystémiques. Elle vise à atténuer les impacts négatifs du développement urbain sur l'environnement en mettant en œuvre des mesures destinées à compenser les pertes écologiques associées : création ou la restauration d'habitats naturels, la protection de zones écologiquement sensibles, ou la mise en place de programmes de conservation de la biodiversité. Les enjeux de la gestion écologique des sites concernés sont multiples. Il s'agit notamment de préserver la biodiversité locale, de maintenir les services écosystémiques essentiels. Cela nécessite un suivi des plans de gestion pour assurer leur mise en œuvre ainsi que leur évaluation pour analyser l'efficacité des mesures de compensation. Ces compensations environnementales pré-existent à l'extension du PEANP des Jalles et ne sont que sur du zonage N au PLUi.
Description de l'action	Les sites de compensation du périmètre d'étude sont notamment : <ul style="list-style-type: none"> - Les parcelles de la forêt domaniale pour la déviation routière du Taillan-Médoc en particulier pour les sites n° 9, 10, 11 concerné par le plan de gestion 2020-2023 comprenant : <ul style="list-style-type: none"> o Création d'ilots de sénescence o Conversion de Robiniers ou Chênes rouges de belle taille en totems morts par cerclage o Intégration des objectifs de compensation dans le nouveau plan d'aménagement forestier de la forêt communale du Taillan-Médoc o Nichoirs pour les oiseaux cibles forestiers o Traitement d'espèces végétales exotiques envahissantes o Création ou renaturation d'habitats favorables au Vison d'Europe - Les continuités marais de Bruges – Garonne avec le bois de Bretous et la réserve écologique des Barails en compensation du centre de maintenance du tramway et du grand stade avec des mesures compensatoire surfaciques et fonctionnelles sur les corridors - L'ancien village andalou, en compensation du projet urbain Brazza - Le sud du château Magnol, l'ouest de la forteresse (Blanquefort) et derrière l'entreprise Dasher à Bruges, sont 3 sites en compensation de Thalès.
Maîtrise d'ouvrage	Département 33, Bordeaux Métropole ...
Liens avec d'autres programmes d'actions	Plan de gestion des sites de compensation

AXE 2 : Protéger et restaurer les richesses naturelles Objectif 6 : Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau des cours d'eau	
Résultat attendu : Amélioration de la qualité des eaux de surface	CETTE FICHE FAIT REFERENCE AUX ACTIONS du Plan pluriannuel de gestion de la Jalle de Blanquefort 
Contexte	Un suivi régulier de la qualité de l'eau est réalisé sur la Jalle de Blanquefort et ses affluents par l'Agence de l'eau Adour Garonne dans le cadre du programme de surveillance des masses d'eau.
Description de l'action	6.A Gestion hydromorphologique 6.B Animation et échanges techniques entre la Régie de l'Eau et Bordeaux Métropole, notamment au sujet de la gestion qualitative des eaux pluviales 6.C Poursuivre l'Observatoire de la Jalle 6.D Mise en place d'alerte en matière de qualité de l'eau, pour cela, réalisation d'une matrice des responsabilités (RACI) et la formalisation d'une procédure
Maîtrise d'ouvrage Partenaires Liens avec l'ex-PEANP	Bordeaux Métropole GEMAPI Agence de l'eau Adour Garonne 10.1 à 10.5

AXE 3 : Valoriser le territoire en transversalité

Axe 3 : Valoriser le territoire en transversalité Objectif 7 : Assurer une animation foncière transversale Action 7A : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie foncière	
Résultats attendus : Définir le projet de territoire et les modalités d'intervention sur le foncier	
Priorité forte	
Contexte	Les usages actuels du périmètre du PEANP sont divers. L'ambition des usages à venir restent à préciser (secteurs naturels ouverts / boisés, agricole maraîcher/ élevage/cultures...) afin de se doter d'une vision sur le foncier agricole et naturel.
Description de l'action	L'ambition d'une stratégie foncière des espaces agricoles et naturels à l'échelle du PEANP sera dans une logique de planification, différentielle selon les secteurs du PEANP. Cela passera par : 7.A.1. Définir, par secteur, les usages des sols visés, les priorités et modalités d'intervention foncière, l'étude des outils et leviers possibles : fiscalité, contractuel (bail réel et solidaire, Bail Rural Environnemental ...), intervention amiable, préemption, non intervention... Une cartographie de ces usages visés sera effectuée par secteur voire par parcelle. 7.A.2. Partager l'information foncière lors des COPIL afin de permettre une élaboration et mise en œuvre de la stratégie foncière en transparence ; en lien avec le groupe foncier piloté par la Chambre (action 1A) et la commission foncière locale du PEANP (SAFER-collectivités) qui est saisie lors des mouvements fonciers.
Freins	Difficulté de s'accorder entre acteurs sur des objectifs d'usage des sols dans un contexte complexe et changeant. Auquel s'ajoute les attentes de développement des énergies renouvelables (photovoltaïque notamment en concurrence pour le sol)
Leviers	Expérience du premier PEANP amène une visibilité auprès des acteurs locaux sur ses modalités de fonctionnement
Maîtrise d'ouvrage	Département 33
Partenaires	Bordeaux Métropole, communes, SAFER, Chambre d'Agriculture, Terres de Liens, FEVE, exploitants agricoles...
Coût estimé	360 000€ sur 5 ans
Financements	Département, BM
Calendrier	Année 1
Indicateurs de suivi	Surface de fonciers disponibles pour une activité agricole Nombre de porteurs de projets suivis
Liens avec l'ex-PEANP	2.2.4. Etude d'une prime temporaire à la vente 2.1.3. Groupe de coordination foncier
Lien au PAT	Mutualisation à assurer avec la mise en œuvre des fiches A3 (politique foncière agricole et naturelle métropolitaine volontariste et proactive) et A4 (animation PEANP) du PAT.
	

Axe 3 : Valoriser le territoire en transversalité Objectif 7 : Assurer une animation foncière transversale Action 7B : Assurer une veille et une intervention foncière en vue de préserver l'activité agricole	
Résultats attendus : Maîtrise des prix du foncier agricole et naturel. Préférence à l'usage agricole des terres pour conforter des exploitations ou de nouvelles installations.	Priorité haute
Contexte	<p>L'outil de maîtrise foncière associé au PEANP (articles L 113-24 et 25 du Code de l'urbanisme) permet au Conseil départemental d'acquérir des terrains par l'accord à l'amiable, la préemption ou par l'expropriation en dernier recours. Ces actions foncières ne sont qu'un moyen parmi d'autres pour atteindre les bénéfices attendus du PEANP que sont le maintien des activités agricoles en place et la préservation des habitats sensibles.</p>
Description de l'action	<p>7.B.1 Veille de façon réactive afin de saisir les opportunités qui se présentent, au travers du suivi des Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues par le Département, détenteur du droit de préemption.</p> <p>7.B.2 Démarche pro-active et à l'amiable envers les propriétaires fonciers pour permettre d'identifier des terrains remobilisables pour l'agriculture 'en lien avec 7.C), en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifiant les parcelles sans usages agricoles (friches, parcelles utilisées par les chevaux de loisir, de simple fauche, ...). Pour cela, l'enquête auprès des propriétaires fonciers menées en mars 2023 sur le secteur d'étude de l'extension du PEANP pourra être valorisée (auprès de ceux intéressés par des échanges, regroupements, location ou pour vendre...). - Sensibilisant lors d'entretiens avec les propriétaires pour faire connaître les dispositifs appropriés de retour à un usage agricole, l'intérêt d'établir des baux ruraux pour conforter les surfaces exploitées et limiter le développement des friches. - Accompagnant le propriétaire dans son projet, et mettre en lien avec des porteurs de projets agricoles le cas échéant et avec le groupe de coordination foncière. <p>7.B.3 Acquisition foncière, rétrocession ou location des terres acquises aux agriculteurs ; ce qui revient à la réalisation de la stratégie foncière (7A) selon les secteurs et les opportunités qui se présentent en menant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition par préemption de terres et/ou bâtis agricoles par le Département dans le cadre du PEANP - Acquisition à l'amiable par les communes ou le Département (sur motif environnemental) ou Bordeaux Métropole, après appel à candidature SAFER et avis du CD et de la commission foncière locale - Eventuellement portage foncier temporaire par la SAFER lorsque que le futur exploitant est connu. Ou de stockage foncier quand ce n'est pas le cas, par exemple en cas de vente d'exploitation sans repreneur. Alors la SAFER assure l'entretien ou la location des terres acquises temporairement - Rétrocession à un exploitant agricole, avec des clauses de maintien de la vocation agricole et environnementales (cf. cahier des charges du PEANP, code de l'urbanisme, art L 143-3 CU)
Freins	Le foncier en secteur périurbain est source de tension et de contradictions

Leviers	La réactivité des acteurs impliqués rendue possible par les retours d'expériences du premier programme
Maîtrise d'ouvrage	Département 33 ou Bordeaux Métropole ou communes selon l'acquéreur
Partenaires	Chambre Agriculture, SAFER et Terres de Liens, FEVE, Banque des territoires
Financements	Département 33 : coût acquisition/ rétrocession, aide à la signature de baux ou de convention de mise à disposition SAFER, pour les propriétaires publics ou privés, et aide aux frais réserve foncière, FEVE, Banque des territoires
Calendrier	Dès le début et sur toute la durée de mise en œuvre du programme
Indicateurs de suivi	Nombre et surface de DIA Nombre et surface de préemptions Nombre et surface rétrocédée Surface en propriétés publiques
Liens avec l'ex-PEANP	2.2.1 Continuer la veille des collectivités sur les ventes ; 2.1.1 Identification des propriétés qui pourraient être mises en vente ou en location ; 2.2.3 Acquisition à l'amiable ou par préemption de terres agricoles ; 2.2.2 Poursuivre le portage foncier et le stockage foncier ; 2.2.6 Rétrocéder ou louer les terres acquises ; 7.1.4 Veille foncière et acquisition ; 7.1.5 Restauration et gestion des parcelles acquises ; 7.1.6 Réalisation d'un suivi de la biodiversité relatif aux fonctionnalités du site.
Lien au PAT	Mutualisation à assurer avec la mise en œuvre des fiches A3 (politique foncière agricole et naturelle métropolitaine volontariste et proactive) et A4 (animation PEANP) du PAT.



Axe 3 : Valoriser le territoire en transversalité Objectif 7 : Assurer une animation foncière transversale Action 7C : Garantir l'usage agricole du foncier	
Résultats attendus : Assurer un usage agricole aux parcelles classées en A au PLU	
Priorité haute	
Contexte	<p>La rétention foncière ou l'attentisme de certains propriétaires entraîne l'enfrichement d'un grand nombre de parcelles non exploitées ayant pourtant un potentiel agricole, les loisirs équestres exigent du foncier mais le détournent d'une vocation agricole ou naturelle, tout en dégradant les berges des fossés. De plus, le marché de la compensation environnementale de projets d'aménagements, qu'ils soient privés ou publics, exclu des parcelles à long terme d'un potentiel usage agricole.</p>
Description de l'action	<p>7.C.1 Evaluer la pertinence de renouveler sur d'autres secteurs la procédure de mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous exploitées (TIMSE) engagée sur le PEANP et ayant permis d'identifier 131 ha à revaloriser par l'agriculture</p> <p>7.C.2 Identifier et accompagner les travaux nécessaires à la remise en état de terres agricoles en friche pour y permettre une valorisation agricole, en lien avec l'action 7B de sensibilisation des propriétaires, mais également auprès des exploitants agricoles. Les enjeux de prévention du risque incendie et de préservation de la biodiversité et des continuités écologiques seront intégrés. Pour cela, il sera notamment mené l'analyse de la richesse écologique des parcelles concernées.</p> <p>7.C.3 Informer les collectivités et éviter la validation par l'Etat des compensations environnementales émanant des projets privés en zone A du PEANP des Jalles, afin de préserver la vocation nourricière.</p>
Freins	<p>Rétention foncière des propriétaires : les propriétaires espèrent toujours que leur terrain devienne à bâtir", il faut compter environ 5 ans après la création d'un PEANP pour qu'ils se décident à vendre au prix agricole –acceptation de l'irréversibilité de l'inconstructibilité de leur terrain</p> <p>Multiplicités des enjeux et objectifs auxquels sont confrontés les acteurs vis-à-vis de la compensation environnementale</p>
Leviers	Démarches déjà initiées (TIMSE)
Maîtrise d'ouvrage	Département 33
Partenaires	Préfecture, propriétaires et exploitants, Services de l'Etat, Chambre d'agriculture, Bordeaux Métropole
Financements	Fiche action A1 PAT- FILA (adaptation de l'exploitation au risque inondation + aide à la remise en culture des friches)
Calendrier	Dès le début et sur toute la durée de mise en œuvre du programme En particulier pour TIMSE : <ul style="list-style-type: none"> - Fin 2024 : Mise en demeure des propriétaires de présenter un plan de remise en valeur agricole - 1er semestre 2025 : Lancement de l'appel à candidature pour l'exploitation agricole des parcelles dont le dit-plan serait insuffisant - 2025 : Avis de la CDOA et autorisations d'exploiter du préfet - 2026 : Contrôle par les services de l'Etat des plans de remise en valeur agricole. Second appel à candidature pour l'exploitation agricole des parcelles dont la remise en valeur agricole sera jugée insuffisante
Indicateurs de suivi	Surface de friche revalorisée en surface agricole Surface en compensation environnementale : en zone A et N
Liens avec l'ex-PEANP	2.3.1. Remise en état de parcelles enfrichées

**Renvois
au PAT**

Mutualisation à assurer avec la mise en œuvre des fiches A3 (politique foncière agricole et naturelle métropolitaine volontariste et proactive) et A4 (animation PEANP) du PAT.

Axe 3 : Valoriser le territoire en transversalité Objectif 8 : Concilier les usages Action 8A : Rechercher des solutions contre le vol	
Résultats attendus : Réduire les vols de production et de matériel agricole sur la zone du PEANP.	
	Priorité secondaire
Contexte / état initial	De nombreux vols de matériel et de récolte ont été constatés par les agriculteurs sur le secteur du PEANP, signe d'une cohabitation tendue voire conflictuelle de producteurs avec d'autres usagers de ce territoire péri-urbains. Une liste de diffusion pour des sms d'alerte est en place en cas de suspicion ou témoignage d'un vol, elle serait cependant sous utilisée.
Description de l'action	8.A.1 Enquêter la perception auprès des agriculteurs pour permettre de mener un suivi factuel de la problématique ainsi que d'identifier les pistes de solutions, 8.A.2 Expérimenter des modes de surveillance, avec suivi et évaluation avant d'en étendre à d'autres secteurs, en lien avec l'objectif 9 et en s'appuyant sur la convention existante entre la Chambre d'agriculture et la gendarmerie.
Freins	L'efficacité des caméras de vidéosurveillance sur les sites privés pour prévenir les vols est contextuelle et dépend de nombreux facteurs.
Leviers	A intégrer à une approche large de la sécurité
Maîtrise d'ouvrage Partenaires Calendrier Indicateurs de suivi Renvois vers l'ex-PEANP	Communes, Bordeaux Métropole Bordeaux Métropole, agriculteurs, gendarmerie, police, communes Enquête dès la première année et selon les conclusions tirées, adapter le niveau de priorité et le calendrier Perception des agriculteurs Nombre de voies publiques équipée de caméras 4.6. Rechercher des solutions contre le vol

Axe 3 : Valoriser le territoire en transversalité Objectif 8 : Concilier les usages Action 8B : Encadrer les usages	
Résultats attendus : Conserver un milieu agréable et propre.	
Priorité secondaire	
Contexte	La diversité des activités dans les espaces péri-urbains peut être source de confrontation, infractions voire de conflits (fréquentation des chemins d'exploitation, dépôts sauvages de déchets, vols).
Description de l'action	8.B.1 Etudier la mise en place d'une police verte intercommunale sur les sujets de gestion des dépôts sauvages, vols et incivilités. 8.B.2 Surveillance poussée des secteurs sensibles aux vols, occupations illicites, cabanisation et habitat léger illicite. 8.B.3 Sensibilisation des propriétaires sur l'entretien des fossés voire application du pouvoir de police du Maire
Freins	Problématique dispersée dans le temps et l'espace, complexe à maîtriser
Leviers	Intégration à une stratégie métropolitaine nécessaire
Maîtrise d'ouvrage	Communes
Financements	Bordeaux Métropole, Communes
Calendrier	<i>A mi-parcours</i>
Indicateurs de suivi	Nombre de sites de dépôts illicites Nombre d'agents assermentés par commune
Liens avec d'autres programmes d'actions	Renvoi au programme d'actions du Parc des Jalles : Prévenir les incivilités. Inciter à l'émergence de nouvelles activités de loisirs nature, dans le respect des usages et de la biodiversité. Encadrer la fréquentation du public.

Axe 3 : Valoriser le territoire en transversalité Objectif 9 : Animer le PEANP Action 9A : Piloter et concerter le programme	
Résultats attendus : Mener à bien le programme d'actions et faire le lien entre les acteurs.	
	Priorité haute
Contexte	Le PEANP présente le double intérêt de protéger un périmètre de l'urbanisation et de mettre en œuvre un programme d'actions. Un fort enjeu repose sur ce programme d'actions : redynamiser l'activité agricole, tout en préservant et valorisant les richesses naturelles du site. Ce travail nécessite d'associer tous les partenaires dans des actions cohérentes et convergentes. Propriétaires et agriculteurs doivent être les premiers mobilisés, tant leur rôle est important sur la zone (entretien des fossés, mobilisation du foncier, dynamique agricole ...). Le PEANP est aussi l'occasion de mettre en cohérence les actions des différentes structures publiques : Département, Bordeaux Métropole, Communes, Région, ainsi que l'Etat (DDTM) et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, en lien avec les différents partenaires du monde agricole ou de l'environnement. Tout ceci ne peut être coordonné que par une animation de terrain.
Description de l'action	9.A.1.Mener le PEANP de façon multi-partenariale : définir les pilotes et partenaires impliqués pour chaque action 9.A.2.Animer des instances de gouvernance locale : COPIL, COTECH, journées thématiques 9.A.3 Recherche de financement (appels à projets...) des actions du programme : constitution d'un groupe (réunion annuelle)
Freins	Nombreux retours de propriétaires et exploitants négatifs sur le PEANP et le premier programme Dynamique collective limitée
Leviers	Certains acteurs locaux impliqués et convaincus
Maîtrise d'ouvrage	Bordeaux Métropole
Partenaires	Tous les partenaires cités dans les fiches
Financements	Bordeaux Métropole, Département
Calendrier	Dès le début et sur toute la durée de mise en œuvre du programme
Liens avec l'ex-PEANP	9.1. Animer le PEANP 9.2. Créer des espaces de dialogue localement

Axe 3 : Valoriser le territoire en transversalité Objectif 9 : Animer le PEANP Action 9B : Sensibiliser aux enjeux du PEANP et valoriser les actions engagées	
Résultats attendus : Porter à connaissances des habitants et acteurs locaux des enjeux du PEANP.	Priorité haute
Contexte	Pour que les utilisateurs des espaces agricoles et naturels vivent ensemble de manière paisible, il est important de partager les besoins, les contraintes et les attentes de chacun. Ces dernières années, cela a été initié à travers des événements, de la vente directe, des cheminements doux... Cela participe à reconnaître que ces espaces sont des lieux de travail pour certains et des espaces de détente et de loisirs pour d'autres.
Description de l'action	9.B.1 Sensibiliser et valoriser les actions du PEANP par : <ul style="list-style-type: none"> - La communication sur les thèmes du PEANP auprès du grand public, des scolaires et familles, sur le secteur agricole, ses enjeux et ses métiers, ses productions locales et en vente directe lors d'événements, par une lettre d'information ou un espace de dialogue numérique. - Une page internet de présentation du programme, de ses actions et voire de ses résultats (harmonisation, partage de la communication faite par les communes). - Le relais de communication dans les jardins familiaux et partagés ou au sein de la maison des semences à Eysines - La signalisation des exploitations agricoles du PEANP. 9.B.2 Communiquer les actions et les résultats tout au long de la réalisation du programme.
Freins	La diversité de plans et programmes rend leur appréhension difficile. Le sigle du PEANP et son entrée réglementaire n'en fait pas un outil facilement promouvable
Leviers	Communiquer sur le PEANP via le Parc des Jalles, premier parc naturel et agricole métropolitain et sur lequel la Métropole a installé une identité visuelle et qui commence à être connu par les habitants (enquête de notoriété annuelle)
Maîtrise d'ouvrage Partenaires Coût Financements Calendrier Indicateur de suivi Liens avec d'autres programmes d'actions Liens avec l'ex-PEANP	Bordeaux Métropole Tous les partenaires cités dans les fiches 10 000€ / an Bordeaux Métropole, Département Sur toute la durée de mise en œuvre du programme Date de communication bilan programme/ actions Coordination avec le Parc des Jalles pour faire connaître le Parc au public grâce à l'événementiel et aux loisirs et développer les activités éducatives et pédagogiques 6.1. Promotion des points de ventes et des produits du PEANP 9.2.3. Organisation de rencontres trimestrielles ou semestrielles thématiques 9.3.2. Communiquer / informer sur le site auprès du grand public... 9.2.4. Etudier le besoin de création d'un centre de ressources numérique ou physique pour partager les informations 9.4.2. Communication sur les actions
Renvois au PAT	 Fiche E2 : Valoriser le métier agricole à travers des outils de communication et des rencontres favorisant le lien urbain-rural Fiche E3 : Consolider et développer des actions de sensibilisation du public scolaire à une alimentation saine et durable, et valoriser les métiers de la filière

Axe 3 : Valoriser le territoire en transversalité Objectif 9 : Animer le PEANP Action 9C : Suivre et évaluer le programme	
Résultats attendus : suivre la réalisation effective des actions.	
Priorité haute	
Contexte	Le PEANP en cours est mis en œuvre et suivi grâce au poste d'animation de Bordeaux Métropole (0,9 ETP). Un bilan à mi-parcours avait été réalisé.
Description de l'action	9.C.1 Suivre le programme techniquement et financièrement annuellement (cf. les indicateurs des fiches actions au format tableau de bord, sur la base de l'existant). 9.C.2 Evaluer le programme tous les 5 à 7 ans en se donnant la possibilité d'ajouter ou modifier les actions
Maîtrise d'ouvrage	Bordeaux Métropole
Partenaires	Tous les partenaires cités dans les fiches
Financements	Bordeaux Métropole, Département
Calendrier	Sur toute la durée de mise en œuvre du programme
Indicateurs de suivi	Evaluation du programme Etat de réalisation des actions et sous action (non démarré/en cours/ terminé) Dépenses effectuées pour chaque action

Liste synthétique du programme d'action

Indicateurs de suivi

Pages suivantes

Conclusion

Le programme d'action détaillé du Périmètre de Protection et de valorisation des espaces agricoles et naturels périurbains des Jalles, marque une étape cruciale dans la préservation et la mise en valeur de ces espaces précieux. Fruit d'un travail collaboratif entre le Conseil départemental de Gironde, Bordeaux Métropole et leurs partenaires, cette feuille de route témoigne de l'engagement collectif vers un territoire où la nature et l'agriculture périurbaines sont protégées, contribuant ainsi à un cadre de vie harmonieux et résilient.

Objectifs	Actions	Détail des actions (sous format rédigé dans les fiches actions)	Priorité	Maître d'ouvrage
AXE 1 : Maintien d'une agriculture dynamique et respectueuse de l'environnement				
1. Maintenir une activité économique agricole durable	1.A. Préparer la transmission des cédants et favoriser l'installation agricole	1.A.1 Sensibiliser les futurs cédants à l'importance de trouver un successeur et les accompagner dans cette recherche et dans les démarches de transmission	haute	Chambre d'agriculture
		1.A.2 Optimiser l'accompagnement des porteurs de projets recensés dans SINTIA dans leurs démarches par l'intervention des différentes institutions au sein d'un "groupe foncier" et par du parrainage	haute	Chambre d'agriculture
		1.A.3 Mettre en place un espace test mobile pour sécuriser le foncier et pérenniser une installation sur le foncier testé	haute	BM - PAT
		1.A.4 Favoriser et développer le partenariat avec les organismes de formations agricoles sur les questions de transmission/installation ; communiquer au sein de ces formations sur le PEANP	haute	Chambre d'agriculture
		1.A.5 Lancer des appels à projets et candidatures à destination de futurs agriculteurs souhaitant s'installer dans le cadre d'une transmission, d'une disponibilité foncière ou sur des espaces tests mobiles ou couveuses agricoles.	haute	Chambre d'agriculture
	1.B. Accompagner les projets agricoles inscrits dans une transition écologique et climatique	1.B.1 Recenser les difficultés rencontrées par les agriculteurs et leur envie de travailler ensemble (mutualisation : CUMA, Groupement d'employeur)	haute	Bordeaux Métropole
		1.B.2. Faciliter les démarches administratives des producteurs et l'accès aux aides des collectivités (communication sur les réglementations/aides, fond d'aide..) Mettre en place une accélération administrative et financière de l'installation agricole	haute	

Objectifs	Actions	Détail des actions (sous format rédigé dans les fiches actions)	Priorité	Maître d'ouvrage
	1.C. Favoriser les pratiques agricoles limitant les impacts sur l'environnement et intégrant les perspectives du changement climatique	1.B.3 Communiquer sur les réglementations et les aides disponibles - réédition du flyer de BM	haute	
		1.C.1 Maintenir le label « Territoire Bio engagé » métropolitain via le PAT	haute	BM
		1.C.2 Sensibiliser aux pratiques agricoles respectueuses de l'environnement / AB / HVE, à la contractualisation de MAEC Accompagnement technique voire financier	haute	Chambre d'agriculture
		1.C.3 Pérenniser l'exonération de TFPNB sur les parcelles exploitées en AB	haute	BM
		1.C.4 Etudier la faisabilité juridique d'une dotation aménités périurbaines	haute	BM
		1.C.5 Etudier la possibilité de diversification de cultures	haute	Chambre d'agriculture
		1.C.6 Participer à la réflexion concernant la protection des cultures contre les aléas climatiques et sanitaires	haute	BM
2. Optimiser la gestion et le fonctionnement du réseau hydrographique	2.A. Améliorer le fonctionnement hydraulique de la Jallère	2.A.1 Amélioration de la gestion des ouvrages en temps normal et en temps de crise 2.A.2 Analyse de la capacité de pompage à l'aval 2.A.3 Amélioration de la capacité d'écoulement de la jallère et gestion des flux d'eau 2.A.4 Résilience de la vallée maraichère 2.A.5 Envisager une étude de zone d'expansion de crues 2.A.6 Structurer la communication lors des épisodes de pollutions pour le lancement de l'alerte et sa levée 2.A.7 Améliorer la communication des résultats de l'observatoire de la qualité de l'eau de la Jalle		BM

Objectifs	Actions	Détail des actions (sous format rédigé dans les fiches actions)	Priorité	Maître d'ouvrage
2. Optimiser la gestion et le fonctionnement du réseau hydrographique	2.B. Préciser le classement des fossés et des cours d'eau	2.B.1. Sur l'extension, préciser le classement des cours d'eau et définition des modalités de gestion entre enjeux écologiques et agricoles, 2.B.2. Classement en fossé de la réguette d'Eysines 2.B.3 Information sur le cadre réglementaire, sensibilisation aux pratiques d'entretien respectueuses de l'environnement	haute	BM
	2.C. Améliorer l'entretien des fossés	2.C.1. Mener un état des lieux de l'entretien réel des fossés et sensibilisation en particulier des gestionnaires des parcelles à chevaux	haute	BM
		2.C.2. Elaborer un plan de gestion des fossés, et réaliser les travaux d'entretien des fossés en priorisant ceux mal entretenus.	haute	BM
		2.C.3 Être exemplaire dans la gestion des fossés publics et des fossés des parcelles appartenant aux collectivités (commune, métropole, département) : programmation, information, respect de la biodiversité...	haute	BM, communes
		2.C.4. Enquête annuelle de satisfaction sur le fonctionnement hydraulique (auprès des ASA, des agriculteurs et des communes) en vue d'identifier les points d'amélioration, avec une communication de ses résultats	haute	BM
	2.D. Assurer la réparation des siphons de la réguette d'Eysines	2.D.1. Travaux de mise en conformité des prises d'eau : 4 regards à étanchéfier - 2 éléments à changer - 6 vannes à changer - 3 clapets à changer - 2 plaques en fonte à poser ormités des prises d'eau 2.D.2 Rétrocession des ouvrages à l'ASA d'Eysines ou convention de gestion à établir	haute	BM
2.E. Règlement d'eau	Co-rédiger et co-signer un protocole d'intervention sur les ouvrages et faire aboutir le projet de règlement d'eau, en définissant collectivement les règles d'usage de l'eau.			

Objectifs	Actions	Détail des actions (sous format rédigé dans les fiches actions)	Priorité	Maître d'ouvrage
3. Améliorer les conditions d'exploitation et de logement	3.A. Participer à la diversification des propositions de logements	3.A.1 Accompagner les projets en cours et étudier la faisabilité et inciter à la mise au bail. 3.A.2 Etudier et expérimenter des formes innovantes d'habitat pour les agriculteurs tels que de l'habitat léger, sur pilotis, des colocations saisonnières, ou bien un partenariat avec un camping. 3.A.3 Assurer la gestion locative dédiée aux actifs agricoles (prévoir rupture du bail en cas d'arrêt d'activité)	haute	BM
	3.B. Accompagner l'accès à l'eau des agriculteurs	3.B.1 Etude et évaluation des besoins d'accès alternatifs à la ressource en eau tels que la collecte d'eau de pluie, ou de création de mares/réserves par exemple.	moyenne	BM
		3.B.2 Etudier les besoins sur les secteurs de l'extension. Mise en place de l'accès au réseau d'alimentation en eau potable (AEP) pour les agriculteurs qui se situent à proximité du réseau et qui ont étudié la mise en place de ressources d'eau alternatives	haute	BM
	3.C. Lutter contre les espèces SOD	3.C.1. Coordonner une action de lutte contre les SOD (yc les nouveaux ravageurs non pris en compte par l'ADPAG) et de sensibilisation des propriétaires à la gestion des invasives	haute	BM
		3.C.2. Finaliser le conventionnement avec l'ADPAG pour le piégeage du ragondin, rat musqué et lapin.	haute	
		3.C.3. Continuer les travaux de régulation du sanglier, chevreuil en milieu périurbain (formation des chasseurs) et mettre en oeuvre le plan de gestion de la fédération de chasse. Envisager contractuellement une mobilisation indemnisée des chasseurs	haute	
	3.D. Améliorer la gestion des déchets organiques et non organiques	Etat des lieux des besoins des agriculteurs du secteur du PEANP et d'inclure ces besoins pour la construction de la filière de valorisation des déchets à l'échelle du PAT. Mettre en œuvre si nécessaire des points de collecte	moyenne	BM

Objectifs	Actions	Détail des actions (sous format rédigé dans les fiches actions)	Priorité	Maître d'ouvrage
	3.E. Expérimenter travaux et projets pour solutionner la présence de dieldrine dans les sols et les produits maraîchers	3.E.1 Faciliter les analyses de sols et les autocontrôles par les agriculteurs 3.E.2 Expérimentation et travaux de R&D (screening de variétés, gestion des sols contaminés) 3.E.3 Enquête auprès des agriculteurs sur leurs besoins en matière de R&D, sur leur gestion des plans contaminés, l'évaluation des coûts induits	moyenne	Chambre d'agriculture, ENSEGID
4. Accompagner les projets de commercialisation en circuits courts	4.A.Soutien financier aux circuits courts		moyenne	
	4.B.Structuration aval de filière et différenciation territoriale		moyenne	
	4.C.Alimentation durable et restauration collective		moyenne	
AXE 2 : Protéger et restaurer les richesses naturelles				
5. Préserver les habitats sensibles et restaurer les continuités naturelles	5.A.Protéger les espaces aux forts enjeux écologiques	5.A.1.Actualiser la définition des enjeux écologiques. Localiser les secteurs stratégiques du point de vue environnemental	haute	BM
		5.A.2.Réalisation de diagnostics écologiques avec plan de gestion associés à mettre en oeuvre, de façon exemplaire pour ce qui est de la gestion des fonciers des collectivités.	haute	
		5.A.3.Communiquer sur les prescriptions environnementales relatives aux secteurs de zones humides	haute	
	5.B.Encourager et accompagner la plantation d'un réseau de haies et de ripisylves cohérent	5.B.1.Réaliser un état des lieux des arbres, haies et de la ripisylve au sein des secteurs de l'extension et actualiser le diagnostic sur le PEANP actuel	moyenne	BM
		5.B.2.Sensibilisation, information, formation des propriétaires et des agriculteurs à la plantation et l'entretien de haies et de la ripisylve	moyenne	
		5.B.3.Entretien régulier de la ripisylve et gestion des embâcles (7.1). Restaurer et améliorer la qualité de la ripisylve en recréant des corridors et aménageant des banquettes (7.2).		
		5.B.4.Réalisation de diagnostic d'implantation de haies chez les agriculteurs volontaires	moyenne	

Objectifs	Actions	Détail des actions (sous format rédigé dans les fiches actions)	Priorité	Maître d'ouvrage
	5.C.Préserver les milieux naturels au travers des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement	5.C.1.Suivre l'état de la biodiversité du territoire par des inventaires écologiques	moyenne	BM
		5.C.2.Analyse des pratiques lors de diagnostics d'exploitations agricoles, communication et sensibilisation	moyenne	
		5.C.3.Expérimenter les paiements pour services environnementaux	moyenne	
	5.D.Créer et réhabiliter des passages pour la petite faune au niveau des franchissements d'ouvrages	5.D.1. Localisation des passages à risque, diagnostic des ouvrages	moyenne	BM
		5.D.2. Groupe de travail sur les aménagements opportuns	moyenne	
		5.D.3 Réalisation des aménagements et réhabilitation des aménagements réalisés mais dégradés	moyenne	
	5.E Gestion écologique des sites de compensation			Dép 33
6. Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau et des cours d'eau	6. Amélioration de la qualité de l'eau	6.A Gestion hydromorphologique		BM - GEMAPI
		6.B Animation et échanges techniques entre les directions de l'eau et de l'assainissement de Bordeaux métropole, notamment au sujet de la gestion qualitative des eaux pluviales		
		6.C Poursuivre l'Observatoire de la jalle		
		6.D Mise en place d'alerte en matière de qualité de l'eau, pour cela, réalisation d'une matrice des responsabilités (RACI) et la formalisation d'une procédure		
AXE 3 : Valoriser le territoire en transversalité				

Objectifs	Actions	Détail des actions (sous format rédigé dans les fiches actions)	Priorité	Maître d'ouvrage
7. Assurer une animation foncière transversale	7.A. Elaborer et mettre en oeuvre une stratégie foncière	7.A.1. Définir, par secteur, les usages des sols visés, les priorités et modalités d'intervention foncière, l'étude des outils et leviers possibles	haute	Département 33
		7.A.2. Partager l'information foncière lors des COPIL afin de permettre une élaboration et mise en oeuvre de la stratégie foncière en transparence	haute	
	7.B. Assurer une veille et une intervention foncière en vue de préserver l'activité agricole	7.B.1 Veille de façon réactive afin de saisir les opportunités qui se présentent, au travers du suivi des DIA 7.B.2 Démarche proactive et à l'amiable envers les propriétaires pour permettre d'identifier des terrains remobilisables pour l'agriculture 7.B.3 Acquisition foncière, rétrocession ou location des terres acquises aux agriculteurs	haute	Département 33 ou communes ou BM
	7.C. Garantir l'usage agricole du foncier	7.C.1 Assurer la continuité de la procédure de mise en valeur des terres incultes ou sous exploitées (TIMSE) engagée 7.C.2 Identifier et accompagner les travaux nécessaires à la remise en état de terres agricoles en friche pour y permettre une valorisation agricole, en lien avec l'action 7B de sensibilisation des propriétaires, mais également auprès des exploitants agricoles 7.C.3 Informer les collectivités et éviter la validation par l'Etat des compensations environnementales en zone A du PEANP des Jalles, afin de préserver leur vocation nourricière.	haute	Département 33

Objectifs	Actions	Détail des actions (sous format rédigé dans les fiches actions)	Priorité	Maître d'ouvrage
8. Concilier les usages	8.A. Rechercher des solutions contre le vol	8.A.1 Enquêter la perception auprès des agriculteurs pour permettre de mener un suivi factuel de la problématique ainsi que d'identifier les pistes de solutions, à discuter avec les groupes de réflexion. 8.A.2 Expérimenter des modes de surveillance, avec suivi et évaluation avant d'en étendre à d'autres secteurs, en lien avec l'objectif 9 et en s'appuyant sur la convention existante entre la Chambre d'agriculture et la gendarmerie.	secondaire	communes
	8.B. Encadrer les usages	8.B.1 Etudier la mise en place d'une police verte intercommunale notamment pour la gestion des dépôts sauvages, vols et incivilités. 8.B.2 Surveillance poussée des secteurs sensibles aux vols, occupations illicites, cabanisation et habitat léger illicite. 8.B.3 Sensibilisation des propriétaires sur l'entretien des fossés voire application du pouvoir de police du Maire	secondaire	communes
9. Animer le PEANP	9.A. Piloter et concerter le programme	9.A.1 Mener le PEANP de façon multipartenariale	haute	BM
		9.A.2 Animer des instances de gouvernance locale	haute	BM
		9.A.3 Recherche de financement (appels à projets...) des actions du programme : constitution d'un groupe (réunion annuelle)	haute	BM
	9.B. Sensibiliser aux enjeux du PEANP et valoriser les actions engagées	9.B.1 Sensibiliser et valoriser les actions du PEANP	haute	BM
		9.B.2 Communiquer sur les actions et les résultats du programme	haute	BM
	9.C. Suivre et évaluer le programme	9.C.1. Suivre le programme techniquement et financièrement annuellement 9.C.2 Evaluer le programme tous les 5 à 7 ans en se donnant la possibilité d'ajouter ou modifier les actions	haute	BM

Indicateurs de suivi

n°	Indicateurs de suivi	Type	Source	Fréquence
1A	SAU, évolution et surface remise en exploitation	résultat	RPG /estimation Chambre d'agriculture / animateur BM / SAFER	tous les 5 ans
1A	Nombre d'exploitations agricoles	résultat	estimation Chambre d'agriculture / animateur BM / SAFER	tous les 5 ans
1A	Nombre de cédants rencontrés et accompagnés	moyen	Chambre d'agriculture / BM	tous les 2 ans
1A, 7A	Nombre de porteurs de projets suivis	résultat	SINTIA	tous les 2 ans
1A	Nombre d'installations et de créations d'activité agricole	résultat	Chambre d'agriculture / BM	tous les 2 ans
1B, 2B, 8C	Date de réalisation des docs info procédures administratives	moyen	BM / Département	tous les 2 ans
1B	Nombre de dossiers montés et montant alloués aux projets agricoles via les dispositifs d'aides Bordeaux Métropole et Département 33	moyen	BM / Département	tous les 2 ans
1C	Nombre de communes labellisées territoire bio engagé sur le volet SAU	résultat	BM/ Interbio NA	annuel
1C	Nombre de contrats ou chartes signées (MAEC, Natura 2000, etc...)	résultat	BM	annuel
1C	Surfaces en agriculture biologique, en HVE	résultat	Chambre agri / RPG Bio, MAA data.gouv.fr	annuel
1C	Surfaces potentiellement concernées par la défiscalisation de TFNB	moyen	BM / communes	annuel
2B	Date de la dernière actualisation de la cartographie des cours d'eau pour le PEANP	moyen	BM / DDTM	annuel
2B	Enquête de satisfaction sur le fonctionnement hydraulique (auprès des agriculteurs, des ASA et des communes)	moyen	BM	tous les 5 ans
2C	Nombre d'ASA validant le plan de travaux	moyen	BM	annuel
3A	Nombre de places mises à disposition par les collectivités pour loger les agriculteurs et la main d'œuvre agricole	résultat	BM / Chambre d'agriculture	annuel
3B	Nombre d'exploitants demandant l'accès à l'eau potable	résultat	BM / Chambre d'agriculture	tous les 2 ans
3B	Nombre de récupérateur d'eau de pluie financés	résultat	BM / Chambre d'agriculture	annuel

n°	Indicateurs de suivi	Type	Source	Fréquence
3C	Nombre de voies publiques équipées de caméras	résultat	BM/ communes	
3D	Nombre de piégeurs agréés actifs sur le PEANP	moyen	BM/ ADPAG	
3D	Nombre de chasseurs actifs sur le PEANP	moyen	BM / Association chasse périurbaine	
3D	Nombre de battues réalisées	moyen	BM / DDTM	
3D	Surface des dégâts constatés sur les cultures (retour d'enquête)	résultat	BM / enquête	annuel
3D	Nombre de prises signalées à l'ADPAG ou la Fédération de chasse	moyen	BM / ADPAG et Fédération de chasse	
3E	Nombre de points de collecte de déchets et compost mis en place	moyen	BM	
3F	Enquête auprès des exploitants / dieldrine	moyen	Chambre d'agriculture	tous les 3 ans
3F	Nombre de parcelles test	moyen	Chambre d'agriculture	tous les 3 ans
3F	Nombre de cultivars testés	moyen	Chambre d'agriculture	tous les 3 ans
5A	Date de la dernière publication sur les enjeux environnementaux	moyen	BM	annuel
5A, 5B	Nombre de diagnostics écologiques réalisés pour les haies / agriculteurs concernés	moyen	BM/ chambre d'agriculture	annuel
5A	Nombre de plan de gestion mis en œuvre	résultat	BM	annuel
5B	Linéaire de haies (dont ripisylves) sur le périmètre du PEANP	résultat	BM / Chambre d'agriculture / BD Haie	tous les 5 ans
5B	Nombre de sessions de formation/sensibilisation	moyen	BM / Arbres et Paysages	annuel
5C	Nombre de diagnostics faune et/ou flore réalisés	moyen	BM / Cistude	annuel
5C	Surfaces contractualisées en paiements pour services environnementaux	moyen	BM	tous les 2 ans
5D	Nombre de passages à faune	moyen	BM	tous les 3 ans
7A	Surface de fonciers disponibles pour une activité agricole	moyen	SINTIA	annuel
7B	Nombre et surface de DIA	moyen	Département	annuel
7B	Nombre et surface de préemptions	moyen	Département	annuel
7B	Nombre et surface rétrocedée	moyen	Département	annuel
7B	Surfaces en propriétés publiques	moyen	Département	tous les 3 ans
7C	Surface de friche revalorisée en surface agricole	résultat	BM, Département	annuel

n°	Indicateurs de suivi	Type	Source	Fréquence
7C	Surface en compensation environnementale : en zone A et N	résultat	BM, communes, DREAL et DDTM	tous les 2 ans
8B	Evaluation du programme	moyen	BM	tous les 5 ans
8B	Etat de réalisation des actions et sous action (non démarré/en cours/terminé)	moyen	BM	tous les 2 ans
8C	Date de communication bilan programme/ actions	moyen	BM / CD	tous les 2 ans
9A	Nombre de sites de dépôts illicites connus	résultat	BM / commune	tous les 2 ans
9A	Nombre d'agents assermentés par commune	moyen	BM/ commune	tous les 2 ans